

Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Floranid Twin Eagle NK BS

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

120, rue Jean Jaurès

92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange

dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

: EUH210

Fiche de données de sécurité disponible

sur demande.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand

(Gefahrstoffverordnung) Appendic I, No. 5 (Nitrate

d'Ammoniaque group C III)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Floranid Twin Eagle NK BS



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

## 2.3 Autres dangers

Contient du *Bacillus amyloliquefaciens*. Les micro-organismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Nature chimique : NK - engrais contient:

N,N"-(isobutylidène)diurée

6-méthyl-2-oxoperhydropyrimidine-4-ylurée

oligo-éléments

Mélange de sels inorganiques

# Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
N,N"-(isobutylidène)diurée	6104-30-9 228-055-8 01-2119457269-28- XXXX		>= 10 - <= 45



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

sulfate de fer	7720-78-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - <= 3
	231-753-5	Skin Irrit. 2; H315	
	01-2119513203-57-		
	XXXX	Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
6-méthyl-2- oxoperhydropyrimidine-4-ylurée	1129-42-6		>= 6 - <= 18
oxopernyuropyrimiume 4 yluree	214-447-6		
	01-2119983389-17- 0000		
disodium de Cuivre-EDTA	14025-15-1	Acute Tox. 4; H302	<= 0,5
	237-864-5		
	05-2114842509-41- 0000		

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de

surchauffe ou de combustion.

Appeler un médecin.

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du

dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la : Laver abondamment à l'eau.



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

peau

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Méthémoglobinémie

L'inhalation des produits de décomposition à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire

(oedème du poumon).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau

Moyens d'extinction

inappropriés

: Mousse

Poudre chimique sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Decomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de

decomposition thermal:

Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

ammoniac Isobutyraldehyd

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

protection de l'environnement égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Protéger de toute contamination. Conseils pour une

Éviter une exposition directe au soleil. manipulation sans danger

Protéger de l'action de la chaleur.

Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'ignition. Ne pas fu Risque d'explosion si

chauffé en ambiance confinée.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une

exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur.

Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

: 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du

nitrate d'ammonium

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Floranid Twin Eagle NK BS



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de fer	7720-78-7	TWA	1 mg/m3 (Fer)	GB EH40
disodium de Cuivre-EDTA	14025-15-1	TWA	1 mg/m3 (Cuivre)	GB EH40

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateur s	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
N,N"- (isobutylidène)diurée	Travailleurs	Contact avec la peau	effet systémique	37,5 mg/m3
Remarques:	Exposition continue			
	Travailleurs	Inhalation	effet systémique	66,12 mg/m3
Remarques: Exposition continue				
	Consommateur s	Contact avec la peau	effet systémique	18,75 mg/m3



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS\_870\_N

Remarques:	Exposition continue				
	Consommateur s	Inhalation	effet systémique	16,31 mg/m3	
Remarques:	Exposition conti	nue	•		
	Consommateur s	Ingestion	effet systémique	9,375 mg/m3	
Remarques:	Exposition conti	nue	·		
sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg	
Remarques:	Durée d'expositi	on: 24 h	·		
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m3	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m3	
	Consommateur s	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consommateur s	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consommateur s	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m3	
	Consommateur s	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consommateur s	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg	



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consommateur Inhalation Effets chroniques, 2,5 mg/m3 effet systémique				

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium		Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
N,N"-(isobutylidène)diu	ırée	Eau douce	0,5 mg/l
		Eau de mer	0,05 mg/l
		Sédiment d'eau douce	1,76 mg/l
		Sédiment marin	0,176 mg/l
		Sol	10,7 mg/l
		Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	640 mg/l
sulfate de fer		Eau	
Remarques: Ce produit		n'est associé à aucun effet écotoxicologique d	connu.
		Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
		Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
		Sédiment marin	246000 mg/kg
		Sol	276000 mg/kg

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains : Gants



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

Protection de la peau et du

corps

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de

poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques** 

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 6,2, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 860 kg/m³



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable

Température de : > 130 °C

décomposition Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition

thermique.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Caractéristiques des particules

Répartition : D50 = 1,1 mm

granulométrique D50 Plage de tolérances = 0,8 mm - 1,4 mm

technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : substances susceptibles d'être oxydées

Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

ammoniac Isobutyraldehyd

**SECTION 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Donnée non disponible

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Remarques: Donnée non disponible

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation > 88,8 mg/l

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg

Remarques: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

sulfate de fer:

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 1.750 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

## **Composants:**

## nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

## sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

# **Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure

ou de composition analogue.

#### **Composants:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Floranid Twin Eagle NK BS



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

#### sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritation des yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

# **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## N,N"-(isobutylidène)diurée:

Espèce: Souris

Méthode: OECD Guideline 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### sulfate de fer:

Méthode: OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

## mutagénicité sur les cellules germinales

## **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

## **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

# N,N"-(isobutylidène)diurée:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS\_870\_N

# Cancérogénicité

## **Produit:**

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

## **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

## N,N"-(isobutylidène)diurée:

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### sulfate de fer:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets

carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

## Toxicité pour la reproduction

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des

propriétés des différents constituants.

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

# N,N"-(isobutylidène)diurée:

Effets sur la fertilité

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le

développement du fœtus

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

# **Produit:**



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un

organe cible, exposition unique.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

#### Composants:

#### N.N"-(isobutvlidène)diurée:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Composants:

#### N,N"-(isobutylidène)diurée:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### sulfate de fer:

Remarques: Pas d'effet connu.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

## nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

# sulfate de fer:

Espèce: Rat

NOAEL: 284 - 324 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat

NOAEL: 100 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 49 d

Voie d'application: Par inhalation

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

# Produit:

Remarques: Risque de formation de méthémoglobine.

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de

composition analogue.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS\_870\_N

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: DIN 38412

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna): env. 500 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

env. 640 mg/l

sulfate de fer:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 : 30 mg/l

Durée d'exposition: 96 h



Version: 1.13 Date de révision: Date de révision: 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS\_870\_N

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : réduction du COD

env. 85 %

Méthode: OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B Remarques: Facilement éliminé de l'eau

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est miscible à l'eau et facilement

biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas

s'attendre à une bioaccumulation.

sulfate de fer:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,1

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

sulfate de fer:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes

aquatiques est peu probable.



Version: 1.13 Date de révision: Date de révision: 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Remarques: Modérément mobile dans les sols

**Composants:** 

sulfate de fer:

Répartition entre les : Milieu:Sol

compartiments environnementaux

Remarques: immobile

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Evaluation : Remarques: Non applicable

sulfate de fer:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante

et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT)..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle

d'action biologique des boues activées.

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les

organismes aquatiques.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en

vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages

vides via les collectes organisées par les distributeurs

partenaires de la filière Adivalor..

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de : : (-)

matières

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4702-IV

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Floranid Twin Eagle NK BS



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS\_870\_N

doivent être signalés à l'autorité compétente .

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

## **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Floranid Twin Eagle NK BS



Version: 1.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 23.05.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence: FDS\_870\_N

chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

## Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR